

Article 1: Fonctionnement

L'association « LIRE & ECRIRE » a pour objet l'enseignement de la langue Arabe selon le créneau horaire suivant :

- Dimanche : 14h-16h00 Les élèves sont déposés et repris à la mosquée par les parents ou les personnes désignées.

Article 2: Inscriptions

Pour que l'enfant puisse fréquenter les cours, les parents doivent Obligatoirement remplir une fiche d'inscription, une fiche sanitaire et fournir Une attestation d'assurance.

Article 3 : Règles de vie

Les enseignants sont des bénévoles qui veillent à l'enseignement de la Langue Arabe. L'élève s'engage à les respecter. De plus, la mosquée est le bien de toute la communauté musulmane et sa préservation relève donc de la responsabilité de chacun d'entre nous. Dans cet intérêt, il sera demandé aux élèves de respecter l'enceinte qui les accueille. Tout incident sera consigné sur un registre et transmis aux parents. Enfin, l'usage du téléphone portable est strictement interdit pendant les cours.

Article 4 : Réunion Parents-enseignants

Elle aura lieu à la fin de chaque trimestre. Les enseignants peuvent recevoir les parents sur rendez-vous.

Article 5 : Cahier de Liaison

C'est le lien entre les parents et les enseignants. Toutes les feuilles distribuées en classe devront être signées par les parents.

Article 6: Retards et absences

En cas d'absence, merci de prévenir le responsable de l'association au 06 73 01 15 34 ou par mail : assolirecrire@gmail.com

L'absence de votre enfant devra être justifiée par écrit. Les parents veilleront à être ponctuels afin de contribuer au bon déroulement des cours.

Article 7 : Site internet

la mosquée dispose d'un site internet consultable : www.mosquee-arras.fr

Date et signature :